

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00672

Numéro SIREN : 818 702 367

Nom ou dénomination : 235 BARBER STREET LILLE

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 18319

# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

L'EXPERT COMPTABLE LILLE  
36 bis rue des Fosses  
59800 Lille

## **RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : 235 BARBER STREET LILLE

Numéro RCS : 818 702 367

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2016B00672

Adresse : 9 rue de l'Hôpital Militaire  
59000 Lille

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 17/10/2018

1 - Décision : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

---

Ce dépôt reçu au greffe le 08/11/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 21/11/2018 sous le numéro 2018R018319 (2018 49571).

Délivré à Lille Métropole le 21 novembre 2018

Le Greffier,



1. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。  
2. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。  
3. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

4. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。  
5. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。  
6. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

7. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

8. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

9. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

10. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

11. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

12. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

13. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

14. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

15. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

16. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

17. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

18. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

19. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

20. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

21. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

22. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

23. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

24. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

25. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

26. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

27. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

28. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

29. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

30. 凡在本行存款，均按本行存款利率计息。

2018-10-17 08:31:19

**235 BARBER STREET LILLE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 9 rue de l'Hôpital Militaire  
59000 LILLE  
818 702 367 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 17 OCTOBRE 2018**

Le dix-sept octobre deux mille dix-huit,  
à quatorze heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président effectuée conformément aux dispositions en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Monsieur N'DIAYE Birame préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi et les règlements ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

CN    BN  
AK    IMA

## **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2018, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

